



MAIRIE DE SAINT JEAN DES OLLIÈRES
63520
Tél/fax : 04 73 70 90 17
mstjean@wanadoo.fr
<http://www.saintjeandesollieres.fr/>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de SAINT JEAN DES OLLIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme JONCOUX Karine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 30 juin 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11 – Présents : 7 - Votants : 8

Présents : JONCOUX Karine, POINTUD Serge, LE POSTEC Valérie, PLEYBER Philippe, SERRA Evelyne, GAILLARD Véronique et COQUIN Ronan

Procuration de : COURTOT Paul à SERRA Evelyne

Absents : ARCHER Laurent, CHAMPEIX Sébastien et GUILLEMETTE Dominique

Secrétaire de séance : POINTUD Serge

Le compte rendu de la séance du 7 juin 2021 est approuvé à la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire précise qu'il convient de rajouter à l'ordre du jour prévu initialement :

- désignation d'un élu référent à l'accueil en Livradois-Forez
- Décision Modificative n°1

.....

◇ Modifications de la convention pour occupation du domaine public avec l'EIRL Le Tacos à Pizza

Mme le Maire précise qu'il convient de modifier deux articles de la convention de 2020, soit :

Article 2 : Modalités d'occupation

L'occupant a l'autorisation d'installer sur la place de l'Eglise son Food truck tous les mercredis soir de 17 à 22 heures.

Article 7 : activité autorisée

La présente convention est consentie pour l'exploitation d'un food truck. Dès lors, la seule activité de vente autorisée sera la vente au détail de produits salés et sucrés et de boissons non alcoolisées et alcoolisées.

L'occupant sera tenu d'occuper lui-même et d'utiliser directement en son nom les biens et installations mis à sa disposition.

Le Conseil Municipal, après avoir relu la convention et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention et tous les documents se rapportant au dossier.**

◇ PLAN DE RELANCE 2021

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de revêtement d'une voirie communale, située au hameau de Chavarot.

Le montant des travaux est estimé à 8 020.00€ HT.

Elle propose de solliciter une subvention dans le cadre du Plan de Relance 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le coût estimatif des travaux,**
- **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Plan de Relance,**
- **d'autoriser Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier**

◇ CONVENTION POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A CHAVAROT

Mme le Maire expose la demande d'un habitant du hameau de Chavarot qui envisage la création d'une installation d'assainissement non collectif .

Or, pour permettre le rejet des eaux usées brutes, il est nécessaire de réaliser une tranchée et poser des canalisations sur le terrain communal.

A cette fin, il convient de créer une servitude de passage de canalisations et ouvrages.

Elle fait lecture de la convention qui prévoit des droits et obligations de chacune des parties et qui précise que le droit de servitude est consenti à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **de créer au bénéfice de Mme Grasset Myriam une servitude de passage de canalisations et d'ouvrages privés sur le domaine public communal, conformément à la convention,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention.**

◇ MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE

Afin d'assurer un fonctionnement optimal du service de garderie, Madame le Maire souhaite modifier certains articles du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de valider le nouveau règlement intérieur de la garderie.

◇ REFERENT A L'ACCUEIL EN LIVRADOIS- FOREZ

Mme le Maire propose de désigner au sein du conseil municipal un(e) élu(e) référent(e) à l'accueil. Son rôle est de faciliter l'installation et l'intégration des nouvelles entreprises et des nouveaux habitants au sein de la commune.

Il est proposé de désigner Mme JONCOUX Karine comme référente à l'accueil en Livradois-Forez. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la désignation de Mme JONCOUX Karine comme référente à l'accueil en Livradois-Forez**

◇DECISION MODIFICATIVE N°1

Suite à la nécessité de prendre en charge les obsèques d'un habitant de la commune, Mme le Maire indique aux élus la nécessité de prendre une Décision Modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
65 / 658828	Autres secours	1 850,00
Total		1 850,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
022 / 022	Dépenses imprévues	1 850,00
Total		1 850,00

◇ Divers
néant

La séance est levée à 21h09.

Pour affichage, le 8 juillet 2021

**Karine JONCOUX,
Maire**